

FEVRIER 2013

N° 63



APOSTOL

« Vous serez mes témoins » Ac 1,8

SUITE DE NOTRE DOSSIER SPECIAL LA FSSPX ENTRE SEDEVACANTISME ET LIBERALISME

Prix de Revient : 1 €

EDITORIAL

Comment devenir sédevacantiste (2^{ème} Partie)

Bien chers Fidèles,

En attendant d'étudier ce qu'est l'esprit libéral et ses conséquences funestes dans un prochain numéro d'*Apostol*, je vous livre ce petit billet envoyé par une fidèle lectrice de notre bulletin : qu'elle soit remerciée, c'est une anthologie !

PETIT BILLET ENVOYE PAR UNE FIDELE LECTRICE D'APOSTOL...

Comment devenir sédevacantiste en douze leçons ?

1. Surfer jour et nuit sur internet et consulter les sites ultra-spécialisés dont on taira les noms
2. Faire sa pâture des articles de certains journaux qui connaissent la Fraternité mieux que ses membres eux-mêmes
3. Affirmer haut et fort qu'on a « personnellement » connu Mgr Lefebvre
4. Ne pas oublier de rappeler que la Tradition n'a pas de secrets pour soi ; qu'on la connaît depuis toujours ; qu'on a même participé à la prise de saint Nicolas
5. Affirmer qu'on a des rapports privilégiés avec Suresnes ou Menzingen
6. Se prévaloir du soutien de tel ou tel prêtre bien placé
7. S'ériger en théologien ou en liturgiste et donner des conseils aux prêtres sur ces sujets

8. Suggérer qu'on sait des tas de choses cachées : par exemple que la mort de Mgr Lefebvre n'est pas tout à fait naturelle et que tel Supérieur y est pour quelque chose (plus c'est gros, plus ça passe !)
9. Editer une feuille de chou confidentielle qu'on distribuera discrètement dans un recoin du prieuré



NOTRE DAME DE LA SALETTE

10. Prendre la défense d'un certain évêque de la Tradition, appelant au noyautage interne
11. Voir des Francs-Maçons partout (sauf là où ils sont), y compris sur les armoiries ou les mitres de nos évêques
12. Et enfin, quand on vous a mis à la porte... revenir par la fenêtre !

Au-delà du côté anecdotique de cette description, il y a tout un état d'esprit : on est catholique ou on

ne l'est pas ; on est Romain ou on ne l'est plus, sauf à s'exercer à des contorsions intellectuelles plus ou moins acrobatiques au motif de sauver l'Eglise de ses désordres actuels.

... ET UN AUTRE EMPLI DE L'ESPRIT SEDEVACANTISTE !

Mais ce n'est pas tout. Un courrier reçu apporte aussi la preuve de l'existence de cet esprit sédevacantiste qui tend à se répandre : que faire pour sauver la Fraternité qui serait en péril parce que son Supérieur a eu des contacts avec Rome ? En voici quelques extraits :

1. Il faut tout faire pour protéger la Fraternité, parce qu'elle est visiblement une œuvre providentielle,
2. Il faut même la protéger contre une déviance qui lui serait fatale.
[NDLR : intention louable... mais regardons le moyen proposé :]
3. Il faut agir au cas par cas, selon la doctrine professée par chaque prêtre : certains sont libéraux ou ont adopté la position actuelle de Menzingen, tandis que d'autres au contraire ont gardé une solide doctrine traditionnelle conforme aux notions défendues par Mgr Lefebvre...
[NDLR : nous retombons là dans l'erreur fondamentale du sédevacantisme qui fait de chaque fidèle le censeur des actes de l'autorité... au nom de son petit jugement personnel]

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Les années de combat sont rudes et longues. Nous devons sans cesse nous rappeler que l'esprit catholique est un esprit de dépendance et d'humilité : l'Enfant-Jésus de la crèche nous en donne l'exemple. On ne pourra pas servir l'Eglise en utilisant des moyens révolutionnaires. Notre mission consiste d'abord à servir l'Eglise, à garder le dépôt de la foi pour en vivre et le transmettre à nos enfants. Elle ne consiste pas premièrement et principalement à

juger et corriger la théologie ou la discipline d'autrui dans l'Eglise, au mépris des règles fondamentales de prudence. Ne faisons pas ce que Mgr Lefebvre a toujours combattu dans la Fraternité.

L'image méridionale du figuier nous permettra de mieux comprendre le véritable esprit de Notre-Seigneur : cet arbre jette toute sa douceur dans son fruit, et retient toute l'amertume dans son écorce. De même, le Christ prend pour lui le sacrifice de sa passion et de sa mort,

et il le change pour nos âmes en douceur de la grâce qui se répand.

Prenons la résolution de traiter notre prochain - et pourquoi pas tous nos Supérieurs et Pasteurs légitimes dans l'Eglise ? - avec un esprit de douceur, en fuyant le vice des pharisiens qui imposaient aux autres des fardeaux insupportables, qu'ils n'eussent pas voulu eux-mêmes seulement toucher du doigt !

Je vous bénis

*Abbé Renaud de la Motte
Prieur*

NOTRE DOSSIER

LA FSSPX ENTRE SEDEVACANTISME ET LIBERALISME (2^{ème} PARTIE)

Le lecteur se reportera utilement à la 1^{ère} partie de cet entretien qui a été publiée dans le n° 61 d'*Apostol* (décembre 2012)

Monsieur l'abbé, l'opposition entre certains enseignements de Vatican II et des vérités définies antérieurement manifeste que le pape qui approuve ce concile est hérétique.

Apostol : Avant d'aborder ces questions théologiques, je voudrais au préalable rappeler que c'est le devoir d'état des théologiens et non des fidèles, d'aborder ces problèmes.

Ce que Dieu attend de nous est d'écouter Sa Parole, « la saine doctrine » gardée intacte, « avec la simplicité d'un cœur d'enfant », sinon nous sommes « malades, en quête de futilités recherches et de querelles de mots ; de là viennent l'envie, la discorde, les outrages, les soupçons malveillants, les disputes interminables¹ ».

Ceci dit, entrons dans le vif du sujet : Selon les points du concile il y a nouveauté dans la continuité (développement homogène de l'enseignement), ou nette opposition (non-continuité de l'enseignement) ; ou encore ambiguïté voire équivocité (modernisme de l'enseignement) ; ou bien relativisme dans la façon de présenter la doctrine (libéralisme de l'enseignement).

Vous me parlez d'hérésie. Quand on s'oppose à une vérité, on est dans l'erreur, mais on ne devient formellement hérétique que si l'on nie consciemment un dogme, c'est-à-dire une vérité de foi catholique définie comme étant révélée par Dieu. Il n'y a pas, à ce que je sache, négation de dogmes dans le Concile.

Par exemple, le règne social du Christ – battu en brèche par la nouvelle définition de la liberté religieuse au Concile – n'est pas un dogme de foi : Pie XI résumant

dans son encyclique *Quas Primas* la doctrine de Pie IX et Léon XIII, ne va pas définir celui-ci en dogme. Cela ne signifie pas que ces papes le relativisaient, mais ils mettaient chaque chose à sa place : la doctrine du règne social du Christ est une vérité de doctrine catholique certaine, qu'on ne peut nier sans s'opposer à un enseignement constant et mettre en péril le lien intime existant entre cette vérité et des dogmes. Qui le nie ne devient pas pour autant hérétique, même si c'est grave et induit des conséquences catastrophiques pour les sociétés.



Monsieur l'abbé, je connais un prêtre qui affirme que le pape est hérétique ; si c'était vrai, que se passerait-il ?

Apostol : Au préalable, comprenons qu'un homme ayant reçu du Christ la fonction d'enseigner la foi, n'agit pas en vertu de ce pouvoir s'il veut enseigner autre chose que les vérités divinement révélées ou ayant un lien nécessaire à celles-ci. Dans les passages où le concile enseigne des erreurs, cet enseignement n'est pas un acte

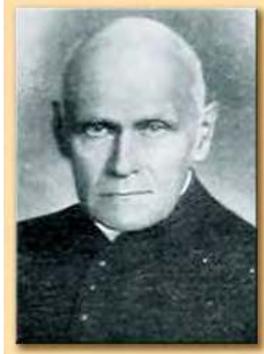
¹ 1 Tim. 6, 4

de magistère (c'est-à-dire n'a pas d'autorité surnaturelle), il en a seulement l'apparence.

Alors, une hérésie objective peut-elle avoir l'apparence d'un acte de magistère authentique posé par la personne du pape ?

Apostol : Un certain nombre de théologiens appuie l'opinion qu'un pape ne peut pas enseigner une hérésie : d'Albert Pighi (+1542) au cardinal Billot (+1931), en passant par St Bellarmin (+1621), Suarez (+1617), Bouix et Mgr Zinelli durant Vatican I.

L'infaillibilité de la fonction du pape rend moralement nécessaire l'indéfectibilité personnelle dans la foi, nous disent-ils.



CARDINAL BILLOT

On leur a répondu que ce n'est pas la fonction du pape qui est revêtue de l'infaillibilité, mais seulement certains de ses actes d'enseignement. « *Même si l'infaillibilité personnelle absolue conviendrait à la fonction, la Révélation n'en dit rien, et la raison nous montre que ce n'est pas strictement nécessaire. Qui veut trop prouver ne prouve rien*² ».

Or quelque acte d'enseignement déficient ne remet pas en cause l'existence de la fonction magistérielle, ni sa finalité, mais seulement son mode d'exercice. Ils insistent en affirmant qu'aucun pape n'a été formellement hérétique. Bellarmin et Suarez pensent qu'il peut devenir hérétique matériel, par ignorance (j'ose ajouter par déformation en étudiant une théologie moderniste). En outre les faits sont les faits : il y eut dans l'Histoire un ou deux papes fauteurs d'hérésie³.

« *Cette opinion vaut ce que valent ses raisons, mais elle n'est à aucun titre garantie par l'Eglise ni adoptée par l'ensemble des théologiens*⁴ », résume Dublanchy.

D'autres théologiens affirment qu'il est possible que le pape enseigne l'hérésie : du Décret de Gratien, en passant par les canonistes des 12^{ème} et 13^{ème} siècles, Cajetan (+1534), Cano (+1560), Banez (+1604), Billuart OP (+1757), jusqu'à Palmieri (fin 19^{ème} siècle), ne voyant pas d'argument assez fort pour prouver l'inverse.

En conclusion, il importe de comprendre que, comme d'autres « principes » basant la position sédévacantiste, c'est une question disputée entre les meilleurs théologiens. Ces théologiens ont donné leur opinion et argumenté, mais ils n'ont jamais usurpé le seul jugement qui puisse être probant sur la question, le jugement d'autorité solennelle du pape. Ceux qui désirent porter une conclusion définitive à cette question alors qu'ils n'en ont aucune autorité surnaturelle tombent dans

l'erreur protestante : ce n'est pas aux théologiens que Dieu a confié le pouvoir décisif du Magistère.

Je ne comprends pas la 2ème opinion : il est impossible qu'un pape soit hérétique ! En effet, un hérétique est hors de l'Eglise ; comment voulez-vous que la tête visible de l'Eglise soit hors de l'Eglise ? Paul VI et ses successeurs ne sont donc pas papes.

Apostol : Pour être clair, permettez-moi de bien définir le terme d'hérésie. Ce mot désigne plusieurs réalités différentes :

- L'hérésie « matérielle » est un énoncé contraire à un dogme, sans intention coupable : L'abbé prêche en chaire « un seul Dieu en quatre personnes ».

- L'hérésie formelle est un énoncé contraire à un dogme, cette contrariété étant consciente, et donc objectivement coupable. L'abbé prêche que « la Messe est seulement un repas sacré, ces histoires de Sacrifice de la Croix, c'est bon pour le Moyen-âge ! ».

Cette notion d'hérésie peut être appliquée à un énoncé ou à une personne :

- L'hérésie au sens théologique, est une erreur contraire au dogme. C'est un écrit, une parole, abstraction faite de la personne qui l'énonce.

- L'hérésie au sens canonique ou moral : c'est le péché grave au for externe impliquant une peine prévue par le droit. Les conséquences pénales de l'hérésie (exclusion de l'Eglise *ipso facto* ou *ferendae sententiae*) ne peuvent de soi s'appliquer qu'à l'hérésie canonique. Pourquoi ? Parce que l'Eglise est une société hiérarchique et visible dans sa constitution divine. « *De fore interno non judicet Ecclesia* » (l'Eglise ne juge pas du for interne).

Cette hérésie formelle peut être soit *occulte* (de fait ou de droit), soit *notoire* : de fait (reconnu hérétique par le peuple chrétien), ou de droit (reconnu hérétique par le pouvoir de l'Eglise).

Seule l'hérésie formelle canonique notoire de droit, c'est-à-dire l'affirmation externe consciemment contraire au dogme (peu importe les bonnes intentions existant par ailleurs) reconnue telle par le pouvoir ecclésiastique, met *ipso facto* hors de l'Eglise. Mais une telle hérésie canonique demeure impossible pour un pape, « *prima sedes a nemine judicatur* ». Le pape étant le vicaire du Christ, nul ne peut avoir un pouvoir judiciaire sur lui : « *Sic Petrus et sui successores liberum de omni Ecclesia habent iudicium, cum nemo debeat eorum dimovere statum, quia summa sedes a nemine judicatur*⁵ ».



ST LEON IX

² Abbé Gleize, cours d'ecclésiologie.

³ Honorius (+640) a été anathématisé comme fauteur de l'hérésie monothéite, par St Agathon, lors de Constantinople III, puis par St Léon II.

⁴ Dictionnaire de théologie catholique, art. infaillibilité

⁵ St Léon IX, PL 147, 32.

Pourtant, la Constitution Cum ex apostolatus de Paul IV dit que l'élection d'un hérétique occulte à la papauté est invalide ?

Apostol : En effet, l'Eglise peut prévoir dans son droit qu'une hérésie canonique notoire de fait (reconnue telle par le peuple) ou même occulte met hors de l'Eglise. Ceci est alors une disposition de droit canonique, récusable et modifiable à souhait. Nous en avons un exemple typique dans cette constitution qui n'est plus en vigueur depuis longtemps⁶.

Ainsi, si le pape peut dans l'absolu proférer des hérésies au sens théologique du mot, il ne le peut nullement au

sens canonique pouvant entraîner une perte de sa charge. Si nous voulons, à notre petite place, aider l'Eglise à sortir de la crise catastrophique de la Foi, c'est en s'attaquant à ses causes profondes, et non en se battant sur des suppositions théologiques ou accessoires comme on le voit trop souvent. Je remets cette petite étude au jugement de ceux dont c'est la charge...

Abbé Guillaume Gaud



⁶ Cette constitution de 1559 comporte un § déclarant nulle l'élection d'un hérétique même occulte à la papauté. L'Eglise étant une société visible, faire dépendre une charge officielle d'un élément caché est quelque peu difficile voire dangereux ; aussi lorsque l'Eglise a réalisé sa première compilation et simplification du droit (en 1917), cette loi pénale n'a pas été reprise. Des sédevacantistes voulaient croire qu'elle ait été toujours contenue implicitement dans le code de droit de 1917, ce qui est manifestement faux, car cela impliquerait au minimum que d'autres canons actuels la présupposent dans leurs dispositions. D'autre part, St Pie X avait déjà abrogé la règle de Paul IV dans sa constitution *Vacante sede apostolica* du 25/12/1904.

LES CONSEQUENCES DU SEDEVACANTISME

A quoi visent les thèses sédevacantistes ?

Elles cherchent avant tout à résoudre le problème théorique de la confusion actuelle de l'Eglise : comment se fait-il que les autorités romaines agissent fréquemment contre le bien commun ? Comment justifier la résistance aux doctrines nouvelles et aux directives favorisant le chaos ?

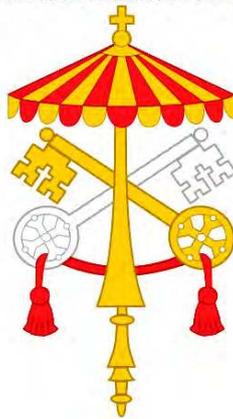
Les thèses sédevacantistes n'ont-elles pas l'avantage d'être cohérentes avec elles-mêmes et d'apporter une solution aux difficultés que pose la pratique actuelle du Magistère ?

Les thèses selon lesquelles le siège apostolique est vacant peuvent séduire par la force de la logique avec laquelle elles sont exposées. Elles aboutissent à des conclusions claires et souvent péremptoires. Cependant, cette force d'argumentation n'empêche pas qu'il existe une grande variété de thèses, chacune se prétendant absolument évidente et irréfutable, à la lumière de longues études compliquées. Il faut du courage pour se lancer dans la vaste littérature disponible, dans la suite d'interminables pamphlets et de réponses aux réponses qui se succèdent. On remarque toutefois des constantes : la propension à traiter d'hérétiques et de schismatiques les opinions des autres et le refus général de prier pour le pape actuel à la messe.

C'est le problème de l'expression « una cum » ?

En effet, le critère dans lequel toutes les sensibilités sédevacantistes se retrouvent est là : pas question de prier publiquement pour l'hérétique et le a fortiori prier « en union avec » lui (« una de la Messe), car cela signifie que l'on intentions hérétiques : « Citer Jean-Paul II commettre objectivement et inéluctablement le et ceci indépendamment de l'intention (Sodalitium n°35, p. 52). Une réponse simple à un article du Sel de la Terre : « L'expression signifie pas qu'on se dise « en communion » erronées, mais qu'on veut prier pour l'Eglise les études savantes produites sur le sujet, il où un évêque célèbre la messe. En effet, dans cum me indigno famulo tuo », ce qui ne veut votre indigne serviteur » (ce qui n'a pas de votre indigne serviteur ». (Le Sel de la Terre n°36, printemps 2001, p.116)

SEDE VACANTE



schismatique qui a usurpé le siège de Pierre, et cum », expression utilisée au début du canon reconnaît sa légitimité et que l'on assume ses au Te igitur de la sainte Messe veut dire double délit de sacrilège et de schisme capital, subjective du célébrant ou des assistants » cet argument est donnée par Dominicus dans « una cum » dans le canon de la messe ne avec la personne du pape et ses idées « et pour » le pape. Pour s'en assurer, outre suffit de lire la rubrique du missel pour le cas ce cas l'évêque doit prier pour l'Eglise « una pas dire qu'il prie « en union avec moi-même, sens) mais qu'il prie « et pour moi-même,

Mais si l'on reconnaît Jean-Paul II et Benoît XVI comme papes légitimes, on est bien obligé de leur obéir.

Encore une fois les sédevacantistes invoquent une conception rigide et absolue de l'autorité : « Un chef est par nature quelqu'un qui conduit, et qui doit donc être suivi. Un chef qu'on doit ne pas suivre, c'est un « guignol ». C'est quelque

chose comme une circonférence carrée, une absurdité. » (Droit de réponse du RP Guérard des Lauriers, *De Rome et d'ailleurs* n°46, février 1984) La seule solution pour leur désobéir est donc de leur dénier toute autorité. Mais « *il est dit, au livre des Actes : « on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Or il arrive que les ordres des supérieurs soient contraires à ceux de Dieu. Il ne faut donc point leur obéir en tout.* » (Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II^a II^{ae} Q. 104 art. 5).

La solution du bon sens est de ne pas obéir lorsque l'autorité outrepassa son pouvoir, mais sans pour autant nier l'existence même de ce pouvoir : si un père ordonne à son fils d'attaquer une banque pour faire vivre la famille, le fils doit refuser, mais il n'est pas obligé pour cela de répondre : « Tu n'es plus mon père » ! On voit ainsi comment une fausse conception de l'autorité conduit à ruiner tout esprit d'obéissance. Ce qui explique la multiplication des groupuscules sédévacantistes, qui n'obéissent plus qu'à leur opinion personnelle.

Alors il faut espérer que les autorités de l'Eglise, imbues de modernisme et de libéralisme, reviendront à la pratique traditionnelle de la foi. N'est-ce pas un optimisme naïf et irréaliste ?

Non, puisque l'Eglise a les promesses de Notre-Seigneur : jusqu'à la fin des temps, le salut sera transmis par l'Eglise. Or celle-ci, de droit divin, est dirigée visiblement par le successeur de Pierre. A vue humaine, l'espoir est certes faible, mais il faut faire confiance à Celui qui dirige invisiblement l'Eglise et ne peut permettre que la visibilité de son Eglise soit compromise trop longtemps. Il est irréaliste d'attendre que la situation de l'Eglise se rétablisse en un instant par miracle et sans intervention humaine, mais non de travailler de toutes nos forces à notre sanctification et à la lutte contre la crise. Au contraire, la position sédévacantiste, sous prétexte de réalisme, est obligée de réduire la visibilité de l'Eglise à quelques groupes de « purs et durs », seuls rescapés de l'apostasie générale : plus de Pape, ni d'évêques, ni de prêtres, donc bientôt plus de sacrements, plus d'enseignement de la foi... Combien de familles se sont laissées enfermer dans cette tentation sous apparence de bien : pour sauver leurs enfants du libéralisme, ils les ont éloignés des messes, privés des sacrements, et vivent désormais comme des protestants ou la « petite église ». Et combien de ces enfants, aujourd'hui adultes, ont tout abandonné ou se sont embarqués dans une guerre sans merci contre les autorités de la Fraternité, passant leurs journées à colporter des mensonges sur Internet, devenant les meilleurs alliés des modernistes pour tuer la Tradition. Il est bien difficile de reconnaître l'Eglise de Jésus-Christ dans ces groupuscules dont l'activité principale consiste à se disputer entre eux sur des points de doctrine abscons et répandre un esprit de méfiance et de querelle aux antipodes de la charité.

En définitive, l'attitude sédévacantiste, en voulant clarifier, n'apporte que la confusion et la méfiance. Quand le bateau coule, il faut essayer de colmater les brèches dans la coque avant de sauter à la mer, accroché à sa bouée : dans la tempête, on ne surnage pas longtemps tout seul.

Abbé L.-M. Carlhian



LE BILLET DU PADRE

CE N'EST PAS LA POSSESSION DES RICHESSES QUI FAIT LE RICHE

A l'époque où l'on recherche le bonheur dans les biens de consommation, où l'on fait fonctionner à plein régime la machine à activer les désirs, les envies et donc la jalousie, voici la petite histoire du chat du moine ermite :

Du temps du pape saint Grégoire, vivait dans la forêt un ermite. La seule compagnie de ce saint homme était un petit chat blanc. Il caressait souvent ce matou et le gardait sur ses genoux comme un compagnon.

Une nuit, il resta à genoux et pria Dieu de lui révéler avec qui il partagerait sa demeure éternelle. Au matin, un songe lui révéla qu'il pouvait espérer la partager avec le pape, Grégoire. L'ermite, du coup, se réveilla, se remit à son prie-Dieu et s'insurgea :

- *Ma pauvreté, que j'ai décidé de choisir et que j'assume depuis des années, me sert de peu quand je ne m'élève pas plus haut qu'un homme riche et comblé d'honneur !*

La vie continuait, mais l'ermite était troublé. Il ne pouvait plus

arrêter de comparer sa pauvreté aux richesses du pape Grégoire. Une nuit, il rêva que Dieu lui parlait à nouveau. Il l'entendit lui dire :

- *Ce n'est pas la possession des richesses, mais la convoitise qui fait le riche. Tu es donc plus riche, toi qui t'accroches à ton chat, que le pape Grégoire qui donne tout ce qu'il possède sans compter. Tu te complais plus à caresser ton chat que lui à profiter des richesses dont il n'a que faire.*



CITATION DE PERES DU DESERT

« Le Seigneur nous a donné deux oreilles et une seule bouche afin que nous ne disions que la moitié de ce que nous entendons »

« La laideur a un grand avantage sur la beauté : elle dure ! »

A un prêtre qui devait faire sa première homélie :

« Souviens-toi, frère : une homélie n'est jamais tout à fait mauvaise si celui qui l'écoute la trouve plus courte qu'il n'espérait ». ■

Activités du mois de février 2013

PRIEURE SAINT FRANÇOIS DE SALES – FABREGUES

- **1^{er} vendredi du mois 1^{er} février**
Fabrègues : Heure Sainte et confessions de 18h00 à 19h00, suivie de la Messe avec orgue à 19h00 (Abbé Carlhian)
Boirargues : Messe basse à 8h00 et confessions à 7h30 (Abbé Gaud)
- **1^{er} samedi du mois 2 février :**
Fabrègues : Conférence spirituelle à 17h. « *Les vertus sociales fin : les vertus de bonne société et l'équité* » Heure Mariale et confessions de 18h00 à 19h00, suivie de la Messe avec orgue à 19h00. (Abbé Carlhian)
Boirargues : messe à 8h00. (Abbé Carlhian)
- **Dimanche 3 février :** Solennité de la Purification de Notre Dame. Messe à Boirargues à 8h00, à Fabrègues à **10h00 en raison de la procession.**
- **Quête pour les travaux du Prieuré :** dimanche 3 février. Merci de votre générosité !
- **Catéchisme :** les mercredis 6 et 20 février à 14h30.
- **Cercle d'étude :** dimanche 10. Pique-nique tiré du sac, conférence à 14h00. *La laïcité chez Léon XIII et St Pie X ?*
- **Adoration des 40 heures :** dimanche 10 après la conférence jusqu'à 17h. lundi et mardi de 17h à 18h30.
- **Mardi-Gras :** 12 février. Crêpes tirées du sac à 19h15, après l'adoration et la messe.
- **Mercredi des Cendres :** 13 février. Messe à Boirargues à 8h00. Fabrègues à 18h30. Confessions avant la messe. *Jeûne et abstinence.*
- **Quête pour l'école et vente de gâteaux :** dimanche 17 février.
- **Récollecion mensuelle des Prêtres et Frère de la Communauté :** mercredi 20 février. Silence, Prière, pas de rendez-vous, pas de téléphone. Heure Sainte de 17h30 à 18h30 ouverte aux Fidèles.
- **Randonnée pédestre du Groupe saint Jacques :** pas de sortie en février. Responsable Mlle Chauvet.
- **Scoutisme :** voir le programme. Cheftaine : Mlle Després.
- **Samedi des Travaux :** samedi 23 février à partir de 9h00
- **Quête pour les fleurs :** dimanche 24 février à Fabrègues. Merci.

PRIEURE DU CHRIST-ROI – PERPIGNAN

- **1^{er} vendredi du mois 1^{er} février :** Confessions à 18h00. Messe à 18h30 suivie du Salut du TSS.
- **1^{er} samedi du mois 2 février :** Confessions à 18h00, Messe à 18h30 suivie du ¼ d'heure d'oraison.
- **Conférence Spirituelle du 1^{er} samedi du mois :** Abbé de la Motte. « *Fuite en Egypte et massacre des Innocents* » à 19h20
- **Dimanche 3 février :** Solennité de la Fête de la Purification de Notre Dame.
- **Quête pour les travaux du Prieuré :** chaque 1^{er} dimanche du mois. Le 3 février. Merci de votre générosité pour l'achat du chauffage de la chapelle.
- **Cours de catéchisme pour adultes et catéchumènes :** chaque lundi de 19h15 à 20h15. Sauf les 4 et 11 février.
- **Adoration des 40 h :** Salut du TSS après la messe du dimanche 10 ; mardi 12 de 17h à 18h30.
- **Cercle des Jeunes Familles :** le mardi 12 février.
- **Mercredi des Cendres :** 13 février. Messe à 18h30. Confessions avant la messe. *Jeûne et abstinence.*
- **Cercle d'étude :** Abbé Gaud. Pas de cercle en février.
- **Messe Korian Catalogne :** les 13 et 25 février à 15h.
- **Quête pour l'école et vente de gâteaux :** dimanche 17 février.

EGLISE NOTRE DAME DE GRACES – NARBONNE

- **1^{er} vendredi du mois 1^{er} février :** Messe à 18h30.
- **1^{er} samedi du mois 2 février :** Confessions à 08h30, Messe à 09h00. RP Jérôme.
- **Catéchisme chaque 1^{er} samedi du mois après la Messe :** par le RP Jérôme.
- **Cercle des familles :** le mardi 12 février de 20h00 à 22h30. RP Jérôme.

DATES A RETENIR.

- **Fabrègues :** Cercle d'étude les 10 février et 10 mars / Travaux du samedi les 23 février et 16 mars
- **Perpignan :** Cercle des familles les mardi 12 février et samedi 16 mars
- **Narbonne :** Cercle de Tradition les mardi 12 février et vendredi 15 mars
- **Pèlerinage national à Cotignac en l'honneur de saint Joseph :** samedi 9 mars. S'inscrire auprès de Mme Kunze
- **Pèlerinage de Dovenné à Notre Dame de Marceille :** samedi 23 mars



PELERINAGE A COTIGNAC : 9 MARS

Trajet en car :
départ 5h30 de Fabrègues
6h15 de Nîmes
retour à 21h30 au prieuré.

MESSE DE MGR FELLAY A 10H00.
Consécration du district à
Saint Joseph.

Pique-nique sur place,
puis 5 km de marche.

TABLEAU DES MESSES DE FEVRIER

FEVRIER 2013	BOIRARGUES	FABREGUES	MILLAU	NARBONNE	PERPIGNAN	OBSERVATIONS
Vendredi Samedi Dimanche 3 fév lundi	08h00 : ab Gaud 08h00 : ab Carlhian 08h30 : de la Motte	19h00 : ab Carlhian 19h00 : ab Carlhian 10h30 : de la Motte 07h30 : ab Carlhian 18h30 : RP Jérôme		18h30 : RP Jérôme 09h00 : RP Jérôme 09h00 : ab Carlhian	18h30 : de la Motte 18h30 : de la Motte 10h30 : RP Jérôme 08h45 : - 18h30 : -	1 ^{er} vend 1 ^{er} sam
Vendredi Samedi Dimanche 10 fev lundi	08h00 : ab Carlhian 08h30 : ab Carlhian	18h30 : ab Carlhian 18h30 : ab Gaud 10h30 : ab Gaud 07h30 : ab Carlhian 18h30 : RP Jérôme	17h : ab Carlhian	18h30 : - 10h00 : de la Motte 09h00 : RP Jérôme	18h30 : RP Jérôme 08h00 : RP Jérôme 10h30 : de la Motte 08h45 : - 18h30 : -	Cercle Fabrègues « 40 heures » « 40 heures »
mardi Cendres 13 fev	08h00 : ab Gaud	18h30 : ab Gaud 18h30 : ab Carlhian		18h30 : RP Jérôme 18h30 : RP Jérôme	18h30 : de la Motte 15h00 : de la Motte 18h30 : de la Motte	« 40 heures » Messe Korian
Vendredi Samedi Dimanche 17 fév lundi	08h00 : ab Carlhian 08h30 : ab Carlhian	18h30 : RP Jérôme 18h30 : RP Jérôme 10h30 : RP Jérôme 07h30 : ab Carlhian 18h30 : RP Jérôme		18h30 : de la Motte 09h00 : de la Motte	18h30 : ab Gaud 08h00 : ab Gaud 10h30 : ab Gaud 08h45 : ab Gaud 18h30 : de la Motte	
Vendredi Samedi Dimanche 24 fév lundi	08h00 : RP Jérôme 08h30 : RP Jérôme	18h30 : ab Gaud 18h30 : ab Gaud 10h30 : ab Gaud 07h30 : RP Jérôme 18h30 : ab Gaud	17h : ab Gaud	18h30 : ab Carlhian 09h00 : ab Carlhian	18h30 : de la Motte 08h00 : ab Carlhian 10h30 : de la Motte 08h45 : ab Carlhian 18h30 : de la Motte	Messe Korian

Confessions une demi-heure avant la messe et sur rdv

1, rue Neuve-des-Horts 34690 Fabrègues
Téléphone : 04 67 85 24 10
Port : 06 03 73 88 42
Email : renaudjoubertdelamotte@gmail.com

Chronique de nos chapelles

Vendredi 21 décembre, à Perpignan, l'école N. D. du Mont Carmel ferme ses portes mais avant de voir ses élèves s'égailler dans la nature, une réunion des parents et du corps enseignant permet de faire le point puis un goûter nettement amélioré est proposé, inutile de vous dire que les enfants y firent honneur.

Samedi 22 décembre, des enfants et des jeunes adolescents en uniforme scout prennent possession du Prieuré. Des cris de rassemblement, des chants joyeux réveillent notre demeure peut être engourdie par la fraîcheur hivernale.

24 décembre 22h30 à Fabrègues, les premiers fidèles arrivent pour la **veillée de Noël**. Ils trouveront comme les autres paroissiens, la chapelle plongée dans une couleur inhabituelle... En fait, seuls les chauffages allumés diffusent une lumière rougeâtre. L'abbé Gaud qui officie a prévu ce petit effet pour soutenir ses méditations... A l'issue, sur le parvis, le noir humide de la soirée (quel contraste !) accueillera nos fidèles pour un goûter très apprécié.

Le lendemain jour de Noël, après les cérémonies toute la communauté se retrouve à l'image de vos familles pour un déjeuner fraternel où, il faut le dire, nos bouches ouvertes (pour la conversation...) se distinguent de nos

paupières qui tentent désespérément de se fermer ! **Dimanche 30 décembre**, on ne reconnaît plus notre église de Narbonne tant la crèche vivante a attiré du monde... Il faut dire que les organisateurs ont « mis le paquet » ! Imaginez un taureau, un âne, des moutons et des figurants particulièrement bien déguisés... La qualité est attractive !



CRECHE VIVANTE A NARBONNE

Le prieuré, pendant cette période de vacances, se vide au fil des jours... Qui pour retrouver sa famille, qui pour

suivre une récollection ou encore d'autres motifs liés à l'apostolat... Mais, le jour de la rentrée, tout le monde est là, fidèle au poste.

Jeudi 10 janvier, les abbés de la Motte et Gaud sont à Paris pour une journée de réunion et de rencontre des directeurs d'école primaire. Ils n'ont pas réussi à y amener le soleil du Languedoc...

Samedi 12 janvier, l'école Saint Dominique Savio a revêtu ses plus beaux atours pour accueillir ses invités.

Enfants costumés pour une « pastorale des santons », gâteaux et galettes des rois accompagnés de jus de fruits réjouissent les parents et les fidèles qui se promettent de revenir l'année prochaine.



PASTORALE DES SANTONS A L'ECOLE ST DOMINIQUE SAVIO

Le lendemain 13 janvier, nos rangs sont plus clairsemés car vous avez été nombreux à vous rendre à Paris pour la grande manifestation nationale... Vous saviez pouvoir compter sur nos prières, et particulièrement celles du Salut du Saint Sacrement donné à la fin de la messe dominicale de Fabrègues.

A Perpignan, l'abbé Gaud a la joie de baptiser Joseph, un jeune adulte de Rivesaltes (Photos colonne de droite).



Mais il est temps de conclure et Portia dans «le marchand de Venise » me donnera le mot de la fin... « Allons, tirez le rideau Mérisa... » ■

Frère Pascal

CARNET PAROISSIAL

FABREGUES

Sépulture

Vendredi 28 décembre : **Yvonne ASENSIO**

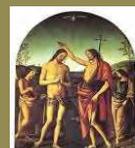
PERPIGNAN

Baptême

Dimanche 13 janvier : **Joseph PROVENZANI**

CATECHISME POUR ADULTES AU PRIEURE DE FABREGUES

Le jeudi soir après la Messe de 18h30, salle Saint François. Accès libre



Au programme :

- **31 janvier** : l'Eglise et la communion des saints
- **7 février** : la rémission des péchés - le péché
- **14 février** : la résurrection de la chair et la vie éternelle
- **21 février** : les commandements de Dieu en général ; les trois premiers commandements